

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Service d'animation interministérielle des politiques publiques
Bureau de l'environnement

(tél. 02 47 33 13 24)

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Une consultation du public est ouverte du lundi 17 octobre 2022 au lundi 14 novembre 2022 sur le territoire de la commune de Sorigny relativement à la demande d'enregistrement présentée par la société CORSALIS LOGISTICS REAL ESTATE en vue de la construction d'un entrepôt de stockage de matières combustibles rue Adrienne Bolland – P.A. Isoparc – à Sorigny.

Ce projet relève des rubriques n° 1510-2-b, 4331-2, 1450-2, 2910-A-2, 2925, 4510-2 et 4741-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier est déposé en mairie de Sorigny et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la consultation, sauf fermeture exceptionnelle de la mairie, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Le public peut formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Sorigny ou les adresser en préfecture, par lettre (Préfecture d'Indre-et-Loire – Bureau de l'environnement – 37925 TOURS CEDEX 9) ou par voie électronique (pref-icpe@indre-et-loire.gouv.fr en précisant en objet « consultation Corsalis ») pendant toute la durée de la consultation.

A l'issue de la procédure, la préfète d'Indre-et-Loire sera amenée à prendre un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires, ou, le cas échéant, un arrêté de refus, pour la demande d'enregistrement présentée par la société CORSALIS LOGISTICS REAL ESTATE.